



République Française

Publié Le 04 JUIN 2024

CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE TOULON

Hotel de Ville - Avenue de la République-CS 71407 83000 TOULON CEDEX

Caisse des Ecoles
Tél. 04 94 36 82 62

msavoca@mairie-toulon.fr

Délibération N° 2024/02

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Vice- Présidente de la Caisse des Ecoles de signer avec les associations les conventions portant attribution d'une subvention au titre du Programme de Réussite Educative (PRE).

SEANCE DU 30 MAI 2024

Les membres du Comité convoqués le 30 avril 2024 se sont réunis le 30 mai 2024

LISTE DES MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS	EXCUSES
<u>ELUS</u> M. MASSI, Présidente de la Caisse des Ecoles Mme MONDONE, Vice -Présidente de la Caisse des Ecoles M. CAZAUX, Adjoint Délégué à la Vie Scolaire- Réussite Scolaire-Restoration Scolaire	X X		X
<u>SOCIETAIRES</u> Mme OUALI Sabrina M.MALOUSSE Alexandre M.BOUDIS Mounir	X	X	X
<u>INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE</u> M. NOBLE ,représenté par Mme DEHAIES Mme DESMAREST, représentée par M.VIAL Mme VOGIN ,représentée par Mme BENHAIM Mme LEBLANC Mme BEKHIRA			X X
<u>REPRESENTANT DE LA PREFECTURE</u> Mme SADOUL	X		

Transmis au contrôle de légalité le : 04 JUIN 2024
Publié le : 04 JUIN 2024

La Caisse des Ecoles de Toulon est la structure juridique choisie pour la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative.

Le Programme de Réussite Educative s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2005 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et la circulaire du 27 avril 2005 relative au programme de réussite éducative.

L'objectif de ce dispositif est de rendre effective l'égalité des chances pour tous.

A cette fin, il s'agit d'accompagner dès la petite enfance et jusqu'au terme de la scolarité des enfants et des adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel propre à un développement harmonieux.

Cet accompagnement se traduit par des parcours individuels de suivi définis, comprenant une ou plusieurs actions dans les domaines de la santé, du soutien éducatif et d'aide à la fonction parentale, de la prévention du décrochage scolaire et de l'absentéisme ...

Pour la session de 2024, les associations indiquées ci-dessous ont proposé à la Caisse des Ecoles des projets d'actions tournés vers les enfants de la tranche d'âge considérée, adaptés aux objectifs définis par la loi ci-dessus évoquée, et que la Caisse des Ecoles de la Ville de Toulon souhaite mettre en œuvre.

Ces projets portés par les associations ont été étudiés en Commission d'Eligibilité le 23 mai 2024.

Dans ce contexte, la Caisse des Ecoles souhaite apporter un soutien financier à ces associations pour la mise en œuvre de leurs projets.

Transmis au contrôle de légalité le : 04 JUIN 2024

Publié le : 04 JUIN 2024

Axe 1 : Soutien Educatif

Associations porteuses	Nature du projet présenté	Territoires	Montant
Centres sociaux de Toulon	Atelier Maternelle parents/enfants sur les écoles du Temple, de la Florane et de St Jean du Var afin de favoriser le langage en stimulant la relation parentd/enfants	Toulon	6 000€ répartis comme suit : - PRE 1 000 € - CEE 2 500 € - CEO 2 500 €
Rocher	Tutorat scolaire pour 6 enfants (élémentaires ou collégiens)	La Beaucaire et Ste Musse	4 000€ répartis comme suit : CEE 2 000 € CEO 2 000 €
EQV	9 places en sus en ALSH pour mercredi et vacances scolaires + 5 places le samedi matin + 5 places pour les familles du PRE à chaque sorties culturelles organisées par l'association	Toulon	6 500 €(PRE)
Yeux dans les Jeux	10 séances de deux heures à répartir pendant les vacances scolaires (alternative aux écrans)	Toulon	1 000 €(PRE)
Entraide Scolaire Amicale	Tutorat scolaire pour 25 enfants (primaires et collégiens) à domicile ou en structure de proximité + lien école/famille + ouverture vers loisirs extérieurs	Toulon	4 000 € (PRE)
United croco	Nouvelle association et nouvelle action dans le cadre du PRE (déjà expérimentée dans le cadre des Cités éducatives) Atelier de stimulation cognitive par la programmation robotique : 10 enfants par Mercredis (5 enfants par groupe) des vacances de Toussaint à Noël (7 séances) puis de celles d'hiver à celles de printemps	Toulon	6 000 € répartis comme suit : - PRE 2 000 € - CEE 2 000 € - CEO 2 000 €

Axe 1 :Soutien Educatif : 27 500 €

PRE : 14 500 €

CEE : 6 500 €

CEO : 6 500 €

(Sous réserve des Financements Cités Educatives)

Transmis au contrôle de légalité le : 04 JUIN 2024
Publié le : 04 JUIN 2024

Axe 2 : Soutien Familial et à la Parentalité

	Nature du projet présenté	Territoires	Montant
AVEF	Suivi psychologique des parents (guidance parentale) + supervision équipe. Permanence 1X/mois dans les locaux du PRE pour 6 familles en File Active + 12 suivis psychologiques en EMDR nptamment pour les traumatismes intrafamiliaux	Toulon	17 400 € répartis comme suit : CEE 8 700 € CEO 8 700 €
Aventure Montessori	Nouvelle action : Confection de 5 malettes multi pédagogique avec les intervenants des ateliers à destination des familles (enfants en maternelle) + accompagnement à leur utilisation (6 séances)+ 10 journées d'interventions auprès du public afin d'accompagner les intervenants dans la mise en œuvre de l'action (10 séances)	Toulon	25 000 € (PRE)

Axe 2 : Soutien Familial et à la Parentalité : 42 400 €
PRE : 25 000 €
Cité Educative OUEST : 8 700 €
Cité Educative EST : 8 700 €

(Sous réserve des financements Cités Educatives)

Axe 3 : Accompagnement Médico-Social

Associations porteuses	Nature du projet présenté		Montant
En chemin	Bilan et 15 séances de psychomotricité pour 30 enfants + réponse alternative si besoin (ex: ergothérapie)	Toulon	24 000 € répartis comme suite : PRE : 8 000 € CEE : 8 000 € CEO : 8 000 €
Neurodys(anciennement Resodys)	50 bilans neuropsychologiques + remédiation selon les besoins (PIFAM) + Guidance parentale pour enfants présentant des troubles (Barkley) + séances de sensibilisation destinées aux parents 25 bilans orthophoniques + séances de sensibilisation à destination des enseignants concernant le repérage des enfants avec potentiels troubles de l'apprentissage	Toulon	60 000 € répartis comme suit : PRE 34 000 € CEE 13 000 € CEO 13 000 €
Axis	5 suivis psychologiques individualisés à la maison des Parents	Toulon Ouest	4 000 € (PRE)
AFL	25 suivis psychologiques	Toulon Ouest	20 000 € répartis comme suit : PRE 16 000 € CEE 2 000 € CEO 2 000 €

Transmis au contrôle de légalité le : **04 JUIN 2024**

Publié le : **04 JUIN 2024**

Axe 3 : Médico-Social : 108 000 €

PRE : 62 000 €

CEE : 23 000 €

CEO : 23 000 €

(Sous réserve des financements Cités Educatives)

TOTAL DES PROJETS : 177 900 euros

PRE : 101 500 €

CEE : 38 200 €

CEO : 38 200 €

(Sous réserve des financements Cités Educatives)

Le Comité de la Caisse des Ecoles réuni le 30 mai 2024,

Où l'exposé de Madame Valérie MONDONE ,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005

Vu la circulaire du 27 avril 2005 relative au programme de réussite éducative

Vu le décret du 30 mai 2005 relatif aux caisses des écoles

Vu la décision de la Commission Nationale DIV-DGESCO (Direction Nationale de l'Enseignement Scolaire) en date du 6 juillet 2006

Vu la décision de M. le Délégué Interministériel à la Ville en date du 6 octobre 2006 validant le projet de Toulon

Vu la délibération n° 19-2005 du 7 décembre 2005 du Comité de la Caisse des Ecoles portant création du Conseil Consultatif de réussite éducative

Vu la délibération n° 2006/0463/S du conseil municipal du 21 décembre 2006 autorisant M. le Maire de Toulon à signer avec l'Etat et la Caisse des Ecoles de la Ville de Toulon le Projet de Réussite Educative et la convention tripartite pluriannuelle attributive de subvention pour la mise en œuvre de ce projet,

Considérant que la mise en œuvre des parcours individuels de certains enfants requiert le concours de ces associations.

Il est proposé au Comité :

- d'attribuer des subventions aux associations mentionnées ci-dessus , pour un montant global de 177 900 € au titre du budget 2024, compte 65748.
- d'autoriser Madame la Présidente de la Caisse des Ecoles à signer les conventions avec les associations.
- d'autoriser Madame la Présidente de la Caisse des Ecoles à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité du Comité de la Caisse des Ecoles.

Valérie MONDONE
Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles

Transmis au contrôle de légalité le : 04 JUIN 2024
Publié le : 04 JUIN 2024

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération de la Caisse des Ecoles N.2024/02 : Autorisation à Madame la Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles de signer avec les associations les conventions portant attribution d'une subvention au titre du Programme de Réussite Educative (PRE) - Séance du 30/05/2024

Date de transmission de l'acte : 04/06/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 04/06/2024

Numéro de l'acte : 202402CAIECOLES ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240530-202402CAIECOLES-DE

Date de décision : 30/05/2024

Acte transmis par : Pauline BONALDI ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes